

ANNEXE 1 au protocole d'engagement CRTE : besoins prioritaires du territoire et actions engagées

Ces orientations constituent une base de réflexion que le travail préparatoire au CRTE conduira à enrichir ou à faire évoluer.

Elles reposent sur l'ensemble des engagements déjà pris par le PETR Pays Comminges Pyrénées et ses membres et s'inscrivent dans la continuité du Plan climat air énergie territorial (PCAET) Programme Alimentaire territorial, SCOT, etc..

L'État a d'ores et déjà financé un certain nombre d'opérations entrant dans ces priorités, hors les financements classiques DETR, DSII de droit commun.

1. **MOBILITES** : la transition par les mobilités

Les actions orientées vers la mobilité visent à réduire les fractures sociales et territoriales en faisant de la mobilité une ressource pour le territoire. L'État partage les enjeux sur les Mobilités. Il souhaite encourager toutes les initiatives innovantes visant à faciliter des conditions de circulation durables des biens et des personnes, qu'elles portent sur les systèmes de transport, les plates-formes d'échanges multimodaux ou les formes urbaines.

Dans cet esprit, l'ensemble des pistes d'actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :

- mobilités douces et durables : recours à des modes de déplacements durables / accompagnement des usagers vers les mobilités / mise en œuvre des infrastructures nécessaires...
- tiers-lieux pour le télétravail (ou plus largement les espaces de travail partagés).

2. **ECONOMIE DURABLE** : le développement de l'économie basée sur les atouts du territoire et favorisant les circuits courts et les emplois locaux

Dans cet esprit, l'ensemble des pistes d'actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :

- favoriser les **filières agricoles** et produits de qualité dans le respect du bien-être animal: (cf PAT).

Dans le cadre des grands objectifs inscrits dans les projets portés par le Pays, les EPCI et les communes du territoire, les acteurs locaux ont montré leur engagement dans la valorisation de l'économie agricole locale, qui est une part importante de la richesse locale, et dans le soutien aux démarches de qualité, aux produits locaux, aux circuits courts. L'Etat a validé un programme Alimentaire Territorial qui permettra d'appuyer les actions déclinées dans ce cadre. Le futur CRTE participera à valoriser et accompagner les actions du projet agricole et alimentaire, notamment en termes de développement de nouveaux projets agricoles dont certains sont d'ores et déjà accélérés par les **financements du Plan de relance**. C'est ainsi que l'Etat s'est engagé, d'ores et déjà, à **financer deux couveuses maraîchères de production bio (55 000 euros), à Blajan et Huos**, dans le but de favoriser l'émergence de nouveaux producteurs. Les travaux sur l'abattoir de Saint-Gaudens intègrent également la volonté de disposer d'un équipement de qualité, dans le sud de la Haute-Garonne, capable de soutenir les filières tout en modernisant l'outil de travail. **Une aide de 800 000 euros sur le plan de relance** va permettre d'accélérer cette transition.

L'État s'engage à soutenir les actions qui concourent à la prise en compte du bien-être animal sous tous ses aspects; c'est ainsi que grâce à la volonté territoriale des trois communautés de communes de s'engager dans une réhabilitation complète du refuge et de la fourrière du « comminges » pour chiens et chats, **l'État co-finance l'étude de faisabilité en cours** et il a d'ores et déjà **octroyé 240 000 euros au titre du « plan de relance », en faveur de l'association gestionnaire, pour lui permettre d'engager des travaux prioritaires**. Les travaux sur l'abattoir de Saint-Gaudens participent également de cet objectif en prenant en compte de meilleures conditions d'abattage et de travail.

- développer un **tourisme durable** et respectueux de la qualité environnementale, des paysages, de la biodiversité (tourisme de montagne, tourisme vert...). **L'État a versé 430 000 euros au titre du plan de relance à la ville de Luchon** pour lui permettre une remise aux normes du bâtiment thermal. Il a également financé la **reconstruction d'un refuge** (Vénasque) et **une réhabilitation** (Refuge d'Oô) pour un total de **245 000 euros** d'aides.

- **résorber les friches** industrielles et commerciales.

- faire des ressources naturelles un levier de développement local.

- développer l'économie circulaire.

3. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE:

- développement des énergies renouvelables conformément au PAECT.

- diminution de la consommation d'énergie : l'État a déjà octroyé des **aides aux collectivités, pour des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments**, dans le cadre d'un **financement exceptionnel de près de 800 000 euros sur le plan de relance pour les seules collectivités de l'arrondissement**; les bâtiments d'État (Commissariat de police, sous-préfecture de Saint-Gaudens...) ont bénéficié d'un concours à hauteur de **670 000 euros**.

- économies d'eau : l'Agence Adour-Garonne a renforcé les financements pour réhabiliter les réseaux d'eau potable. **Le syndicat des eaux de la barousse, du comminges et de la save** a bénéficié **d'1 million d'euros** supplémentaires pour accélérer la programmation, source d'économies.

- lutte contre l'artificialisation des sols (habitat et autre).

-préservation de la biodiversité.

-prévention des risques (GEMAPI).

4. SOLIDARITES, SERVICES, VIE QUOTIDIENNE

Les politiques volontaristes participant au rebond économique et à la transition écologique du territoire doivent s'accompagner d'un engagement décisif de la collectivité et de l'État en faveur de la cohésion sociale.

Parmi les projets soutenus, une attention particulière est portée aux projets de développement économique, d'insertion, d'appui aux dynamiques d'ESS, d'économie circulaire et de développement durable et aux projets liés à l'éducation et à la culture.

Parmi ceux-ci :

- santé : offre médicale, santé alimentaire (PAT), aide à la personne, développement des e-services.

-restauration collective (approvisionnement local et durable).

-médiation numérique et accès aux services : la lutte contre la fracture numérique est l'un des enjeux des territoires ruraux et l'État, avec ses partenaires, doit agir pour faciliter les services aux plus démunis. L'État et ses opérateurs **soutiennent 3 France services** sur le territoire et encouragent le développement de ce dispositif. Il vient de financer des conseillers numériques recrutés par des collectivités ou associations pour un montant total **d'aides au recrutement de 140 000 euros**.

- tiers-lieux : **le plan de relance permet de soutenir pendant 3 ans, le fonctionnement de la Maison de l'Avenir**, pour favoriser la mise en place d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire. Dans le cadre d'un projet exemplaire de réhabilitation immobilière, **un espace innovant accueillant des start up, a été soutenu à hauteur de 700 000 euros à Saint-Bertrand de Comminges**.

- sport nature, sport pour tous : le territoire est riche d'un très grand potentiel de pratiques sportives, notamment de sport nature. Participant de l'attractivité du territoire, c'est aussi la possibilité d'offrir une pratique sportive à tous les publics dans un objectif d'intégration et de développement personnel. Le plan de relance a permis de soutenir la **réhabilitation du gymnase du Pilat, en centre-ville de Saint-Gaudens, à hauteur de 300 000 euros** et l'équipement d'un pumtrack, à hauteur de 30 000 euros.

- culture : le territoire bénéficie d'une très grande richesse d'offre culturelle que le CRTE devra conforter.

- le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi constituent un objectif de l'Etat et des communautés de communes. Les emplois aidés, dans le cadre du plan de relance, ont été significativement augmentés et les jeunes bénéficient **d'un programme d'actions très soutenu via le dispositif "un jeune, une solution"**. L'Etat, en lien avec ses opérateurs, apportera, dans le cadre du CRTE, toute information utile pour favoriser les dispositifs de soutien à l'emploi.

5. **INGENIERIE** : une attention particulière sera portée, tout au long de la mise en œuvre de projets, dans la continuité de l'engagement pris par l'État à co-financer de façon significative, l'ensemble des chefs de projets recrutés pour animer les dispositifs des petites villes de demain ou ORT.

6. **COOPERATION NOTAMMENT TRANSFRONTALIERE**

7. **HABITAT ET POLITIQUE DU LOGEMENT**

8. **PROTECTION ET VALORISATION D'UN PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL REMARQUABLE**

PROJET